

Association IDé

43 rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31/12/2022

PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

A l'Assemblée générale
de l'association **IDé**

43 rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de l'association IDé,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IDé relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments, que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association perçoit des subventions pour le personnel en insertion. Nos travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses utilisées pour les subventions comptabilisées sur l'exercice, à vérifier les calculs effectués et à contrôler le correct rattachement à l'exercice des sommes reçues ou à percevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

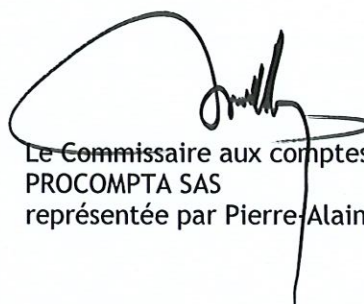
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Besançon, le 22 juin 2023



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY

Bilan ANC N° 2018-06



	Brut	Amortissements Dépréciations		Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	41 245	32 873	8 372	11 631
Autres immobilisations corporelles	16 006	15 974	33	3 021
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	16 396	600	15 796	15 796
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts	5 267		5 267	5 267
Autres immobilisations financières	3 598		3 598	3 545
Total I	82 512	49 447	33 065	39 259
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				4 551
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	609 871	103 794	506 077	466 395
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	140 099	2 949	137 151	160 212
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	103 589		103 589	193
Charges constatées d'avance	6 528		6 528	14 750
Total II	860 087	106 742	753 344	646 102
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	942 598	156 189	786 409	685 361

Bilan ANC N° 2018-06



	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	32 014	32 014
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables	32 014	32 014
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-169 085	-168 350
Excédent ou déficit de l'exercice	-14 545	-735
Situation nette (sous-total)	-151 616	-137 070
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	26 009	28 052
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	-125 606	-109 018
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		3 113
Provisions pour charges		
Total III		3 113
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		29 379
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		29 379
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	578 594	566 950
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	200 123	183 666
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	68 463	7 199
Produits constatés d'avance	64 834	4 073
Total IV	912 015	791 266
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	786 409	685 361



Compte de Résultat ANC N°2018-06

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	12	8
Ventes de biens et de services	815 929	557 037
Ventes de biens	225	155
Ventes de prestations services	815 704	556 882
Produits de tiers financeurs	509 667	476 596
Concours publics et subventions d'exploitation	509 667	476 596
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	21 135	99 724
Utilisation des fonds dédiés		2 290
Autres produits	-4 232	5 073
Total I	1 342 511	1 140 728
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		2 802
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	639 035	493 959
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	18 653	15 167
Salaires et traitements	573 264	515 975
Charges sociales	96 222	108 262
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	28 085	6 950
Dotations aux provisions		3 113
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	24	28
Total II	1 355 284	1 146 257
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-12 772	-5 529
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	53	52
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	53	52
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 292	225
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	2 292	225
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-2 239	-173
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-15 011	-5 702
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 758	1 618
Sur opérations en capital		4 167
Reprises provisions, dép., et transferts de charges	2 043	1 530
Total V	3 801	7 314

Compte de Résultat ANC N°2018-06

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 036	2 347
Sur opérations en capital	299	
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI	3 335	2 347
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	466	4 967
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 346 365	1 148 095
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	1 360 911	1 148 829
EXCEDENT OU DEFICIT	-14 545	-735
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
TOTAL		





Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : I.D.E.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 786 409 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 14 545 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/06/2023 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'Entreprise d'Insertion IDE a pour mission de mettre en activité des personnes en difficulté d'insertion, orientées par l'association DEFI, voire par d'autres structures d'insertion, agréées par Pôle Emploi. Elle propose des contrats de travail à durée déterminée tels que prévus par la réglementation, renouvelables plusieurs fois pour une durée maximum de 24 mois et sans indemnité de fin de mission, et elle construit avec chaque personne concernée un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1) - Règlement ANC 2018-06

Le nouveau règlement comptable ANC 2018-06 est appliqué depuis l'exercice ouvert au 1er janvier 2020.

2) - La structure est fiscalisée depuis l'exercice 2000 ;

3) - Aucun produit en cours constaté au 31/12/2022.

4) - La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS N° 19 révisée par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R-01 de CNC, aboutirait à un engagement de 14 105 € au 31 décembre 2022.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Age de départ : 62 ans
- Taux de turn-over moyen

Règles et méthodes comptables



- Taux d'actualisation brut : 3.75%
- Revalorisation annuelle moyenne des salaires : 2 %
- Table de mortalité : INSEE 2022
- Taux moyen de charges sociales :
Cadres : 45 %
Non cadres : 40 %

5) - La structure n'a pas eu recours au bénévolat pour la gestion de ses activités en dehors des membres de son Conseil d'Administration.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.





Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

1) - Face aux difficultés de trésorerie rencontrées par IDé, et afin de préserver la pérennité de l'offre d'insertion assurée par l'ensemble des structures de «L'Ensemblier», l'association DÉFI avait consenti plusieurs abandons de créances :

-> courant 2010 un abandon de créance à IDé pour un montant de 80 805 € au titre des prestations rendues au cours de l'exercice 2008. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un résultat comptable net avant impôt bénéficiaire et à condition que les dettes nées des prestations au titre de 2006 et 2007 soient remboursées totalement.

Au 31/12/2013, les dettes au titre des exercices 2006 et 2007 étaient apurées et le résultat de l'exercice 2013 s'élevait à 4 400.36 €. Un remboursement de cette dette avait, par conséquent, été comptabilisé pour une quote-part de 25% du résultat soit 1 100.09 €.

Par avenant en date du 13 mai 2015, les conditions de remboursement concernant cet abandon de créance ont été modifiées, elles engagent IDé au remboursement, dans les six mois de la clôture, d'un montant de 20 % des bénéfices comptables générés jusqu'à épuisement total de la dette, lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Constatation d'un résultat comptable bénéficiaire
- Fonds propres atteignent 100 000 €.

-> un second abandon de créance à hauteur de 100 000 € avait été consenti par DÉFI en fin d'année 2012 concernant une partie des prestations rendues au cours de l'année 2010, afin de faciliter le retour à l'équilibre de la structure IDé.

Cette convention est également assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un bénéfice net avant impôt bénéficiaire et des fonds propres atteignant un montant de 100 000 €, permettant ainsi de rembourser une somme égale à 20% des bénéfices comptables générés jusqu'à épuisement de la somme totale après constat du remboursement total des dettes générées au titre des années 2010, 2011 et 2012.

-> au 31/12/2018, l'association DÉFI a octroyé un nouvel abandon de créance à hauteur de 35 K€ afin de permettre à la structure IDé d'équilibrer ses comptes au 31/12/2018. Cette convention est assortie des mêmes conditions de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un bénéfice net avant impôt bénéficiaire et des fonds propres atteignant un montant de 100 000 €, permettant ainsi de rembourser une somme égale à 20% des bénéfices comptables générés jusqu'à épuisement de la somme totale après constat du remboursement total des dettes générées au titre des exercices antérieurs.

-> au 31/12/2022, le résultat de l'association IDé affiche une perte et les fonds propres restent inférieurs à 100 000 €, par conséquent les conditions de la clause de retour à meilleure fortune ne sont pas réalisées, donc aucun remboursement n'est comptabilisé au terme de cet exercice.

* Au 31/12/2022, la dette à l'encontre de l'association DÉFI s'élève à 223 K€. Un échéancier a été mis en place avec un remboursement mensuel de 1.5 K€ le solde restant dû au 31/12/2022 s'élève à 25.5 €.

Des factures non parvenues sont également comptabilisées pour 91 K€.

2) - SARL Définitions :

Etant donné les difficultés rencontrées par la structure depuis plusieurs exercices, les créances inscrites en compte au 31/12/2022 sont provisionnées à 100% dans les comptes de IDé, à savoir :

- créance sur des factures établies au titre de 2021 pour 1 215 €
- créance constituée sur des factures à établir comptabilisées au 31/12/2022 pour 998 €
- une avance en trésorerie de 450 €

3) - SCI ECLA :

La SCI ECLA rencontre également des difficultés de trésorerie et se trouve actuellement dans l'impossibilité d'honorer ses dettes auprès de l'association IDé. Une provision à hauteur de 100% a donc été constituée sur la créance d'un montant de 15 032 €.

Faits caractéristiques

4) - SARL ENVIE 2E :

La société ENVIE 2E a consenti une avance de trésorerie de 45 000€ à IDE en date du 27/01/2022



Notes sur le bilan



Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	42 293		1 048	41 245
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	14 701			14 701
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 305			1 305
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	58 299		1 048	57 251
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations et créances rattachées	16 396			16 396
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 812	53		8 865
Immobilisations financières	25 207	53		25 260
ACTIF IMMOBILISE	83 506	53	1 048	82 512



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 663	2 960	749	32 873
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	12 148	2 553		14 701
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	837	435		1 272
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	43 648	5 948	749	48 847
ACTIF IMMOBILISE	43 648	5 948	749	48 847



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 768 194 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	2 832		2 832
Prêts	5 267		5 267
Autres	3 598		3 598
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	609 871	488 659	121 212
Autres	140 099	140 099	
Charges constatées d'avance	6 528	6 528	
Total	768 194	635 286	132 908
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établi	71 121
R.R.R. Obtenir	825
Produits à recevoir	6 355
Total	78 301

Des subventions d'exploitation à recevoir sont comptabilisées au 31/12/2022 pour un montant de 97 070 €, dont 62 500 € concernent un financement FSE pour lequel aucune notification n'a été établie à ce jour. Selon les échanges qui ont eu lieu, le financement est bien accordé au titre de 2022, et étant donné que la demande déposée a été établie sur les dépenses réelles de 2022, le montant ne devrait pas subir d'ajustement.



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	600			600
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	84 606	22 136		106 742
Total	85 206	22 136		107 342
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		22 136		
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres



Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	32 014			32 014
Total fonds sans droit reprise	32 014			32 014
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	-168 350		735	-169 085
Résultat de l'exercice	-735	735	14 545	-14 545
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	28 052		2 043	26 009
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	-109 018	735	17 323	-125 606

Notes sur le bilan



Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	3 113		3 113		
Total	3 113		3 113		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			3 113		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 912 015 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	578 594	357 644	220 950	
Dettes fiscales et sociales	200 123	200 123		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	68 463	68 463		
Produits constatés d'avance	64 834	64 834		
Total	912 015	691 065	220 950	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs factures non parvenues	170 965
Dettes prov/congés payés	34 786
Pers. charges à payer	645
Ch. soc. / congés payés	10 169
Org. soc. charges payer	185
Etat, charges à payer	128
Clients avoir à établir	16 383
Total	233 261

Des subventions d'exploitation à reverser sont comptabilisées au 31/12/2022 pour un montant de 19 067 €.



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'av	6 528		
Total	6 528		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'av	64 834		
Total	64 834		



Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				55 203	55 203
Cumul exercices antérieurs				16 529	16 529
Dotations de l'exercice				14 710	14 710
Amortissements				31 239	31 239
Cumul exercices antérieurs				16 097	16 097
Exercice				12 064	12 064
Redevances payées				28 161	28 161
A un an au plus				7 591	7 591
A plus d'un an et cinq ans au plus				18 344	18 344
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				25 935	25 935
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				313	313
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				313	313
Montant pris en charge dans l'exercice				12 064	12 064